

CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations fournies par la *Pension des Moulins*

Les prestations proposées constituent une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

Tout règlement, total ou partiel, des prestations proposées par *Pension des Moulins* entraîne l'acceptation des conditions générales évoquées ci-dessous par le client, et cela sans réserve.

PRÉSENTATION

La société *Pension des Moulins* est domiciliée au 899 route du moulin, 85240 Faymoreau, France et ci-après désignée sous le nom commercial *Pension des Moulins* ou dénommée "entreprise individuelle EI " et représentée par Le propriétaire

Téléphone : 02 44 57 82 40 ou 06 28 78 33 60

Adresse email : pensiondesmoulins@sfr.fr

L'entreprise est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle en cas d'incidents.

L'entreprise est immatriculée sous le numéro SIREN : 793 924 150

[Vous trouverez ci dessous les conditions générales pour la pension féline et ensuite celles pour la garde à domicile :](#)

PENSION

1. CONDITIONS D'ADMISSION À LA PENSION

Pour être admis à séjourner à la pension, votre animal devra :

- être identifié par puce électronique ou par tatouage comme l'oblige la loi,
- être traité contre les puces et les tiques,
- être vermifugé,
- être à jour de ses vaccins : Typhus, Coryza, Leucose pour les chats. Un animal ayant voyagé ou ayant été adopté hors de France devra être vacciné contre la Rage,
- avoir un comportement compatible avec la vie en pension (pas d'agressivité extrême)

Le carnet de santé à jour de votre animal devra être remis le jour de l'arrivée à la pension. Celui-ci sera conservé par la pension pendant toute la durée du séjour.

Dans le cas où votre animal tombait malade avant son arrivée à la pension, nous devons en être informé afin de voir si son état de santé est compatible avec la pension.

Si les conditions d'admission ne sont pas remplies, la pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal afin de garantir le bien-être des pensionnaires déjà présents. Les sommes déjà versées seront alors conservées.

2. RÉGIME ALIMENTAIRE

L'alimentation n'est pas comprise dans le prix du séjour.

Le client s'engage à fournir à la pension l'alimentation spécifique de leur animal en quantité suffisante pour la durée du séjour.

3. MÉDICAMENT ET SOIN

Dans le cas où votre animal doit suivre un traitement ou des soins médicaux, le propriétaire s'engage à nous remettre le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée de la garde, avec l'ordonnance vétérinaire associée à celui-ci.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal dont le traitement serait trop lourd. De plus, la pension ne sera pas responsable si votre animal refuse de prendre son traitement. En effet, celui-ci ne pourra se faire uniquement si l'animal accepte de prendre son traitement facilement. Si une nourriture de "camouflage" est nécessaire, vous devrez la fournir en quantité suffisante pour couvrir la durée de son séjour.

4. OBJET PERSONNEL

Dans le cas où le propriétaire souhaite apporter des objets personnels tels qu'un tapis, une corbeille, des jouets, une caisse de transport, des gamelles, etc..., de son animal, la pension décline toute responsabilité en cas de dégradations.

5. REFUS

La pension se réserve le droit de refuser la garde d'un animal si, lors de son arrivée à la pension, celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'admission énoncées précédemment. Les sommes versées lors de la réservation seront alors conservées par la pension en dédommagement de l'immobilisation de l'espace réservé.

6. URGENCE

En cas d'inquiétude de la part de la pension sur l'état de santé de l'animal, la pension s'engage à prévenir le client et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.

Si, après observation de l'animal, le personnel de la pension le juge nécessaire, le vétérinaire référent de la pension ou celui du chat sera consulté.

Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

7. ABANDON

Passé le délai de 8 jours ouvrés après la fin du contrat liant le client et la pension, tout animal non récupéré sera considéré comme abandonné.

Il pourra par conséquent être remis à un refuge et ce sans aucune possibilité de recours par le propriétaire.

Ceci pourra donner lieu à des poursuites à l'encontre du client, pour abandon d'animal et ce sur la base de l'article 521-1 du code pénal.

Les jours de garde supplémentaires ainsi que les frais découlant éventuellement de cette situation seront entièrement facturés au client.

8. RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès naturel de l'animal durant la prestation, et sauf faute prouvée du professionnel, aucune indemnisation ne pourra être exigée.

En cas d'urgence vitale nécessitant une intervention immédiate et en l'absence de possibilité de joindre le propriétaire, le vétérinaire pourra prendre toute décision nécessaire dans l'intérêt exclusif de l'animal.

9. ARRIVÉE - DÉPART À LA PENSION

Les arrivées et les départs se font pendant les horaires d'ouverture de la pension du lundi au samedi de 8h30 à 10h30 ou de 17h30 à 19h30. La pension est fermée à la clientèle le dimanche et les jours fériés.

10. DÉPART ANTICIPÉ

Si le propriétaire désire récupérer son animal avant la date prévue initialement, le client s'engage à informer le plus tôt possible la pension. Le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour, sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jours perdus.

11. PROLONGATION

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date initialement prévue au contrat, le propriétaire s'engage à en aviser la pension. Cette situation sera possible si la pension dispose de places pour accueillir votre animal. Les nuits ou journées supplémentaires vous seront facturées et devront être réglées au moment du départ de l'animal au plus tard.

12. ANNULATION

Pour toute annulation de séjour par le client, les arrhes de réservation restent acquises à la pension et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas d'annulation de la part de la pension, les arrhes versés par le client seront intégralement restitués.

En cas de force majeure, le remboursement des sommes versées sera fait sous forme d'un avoir d'une validité d'un an utilisable lors d'une prochaine garde.

13. RÉSERVATION

La réservation se fait par internet ou par téléphone.

Le client certifie l'exactitude des informations transmises concernant son animal (état de santé, comportement, antécédents). Toute omission ou fausse déclaration pourra entraîner la résiliation immédiate de la prestation sans remboursement.

14. TARIF

Le prix de la prestation est de 12€ par jour.

Le jour d'arrivée est toujours pris en compte. Le jour du départ n'est pas pris en compte s'il est effectué avant 10h30.

Un supplément sera demandé pour le chauffage : 1€ par journée/ 0,50€ par nuit

Pour les chats de la même famille étant dans le même box une réduction de 2 € par jour et par chat sera appliquée.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix à tout moment mais nous nous engageons à appliquer les tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement final de la réservation, sous réserve de disponibilité.

15. ARRHEs DE RÉSERVATION - PENSION

30% de la somme totale est à régler au moment de la réservation pour les séjours de plus d'une semaine, le solde quant-à-lui sera réglé à la fin de séjour.

16. PAIEMENT

Les règlements se font en espèces, par chèque, par virement bancaire.

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités calculées sur la base du taux légal en vigueur majoré de 10 points.

L'entreprise se réserve le droit de suspendre toute prestation en cas de non-paiement.

17. RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

Le propriétaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés par son animal.

Tous dommages causés par l'animal durant la prestation seront à la charge exclusive du propriétaire.

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

18. FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée en cas d'événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

19. DROIT À L'IMAGE

Le client accepte que nous publions des photos de son animal prises lors de son séjour sur son site internet et sur tout support de promotion tels que réseaux sociaux, cartes de visite, flyers, affiches; et cela pendant ou après la durée de la garde.

20. MÉDIATEUR

Le client est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige.

Avant de saisir le médiateur, le client doit adresser une réclamation écrite à Pension des Moulins. Si aucune solution n'est trouvée dans un délai de 30 jours, il pourra alors saisir le médiateur, gratuitement.

21. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise.

22. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679), les informations personnelles collectées dans le cadre de la prestation (nom, prénom,

adresse, téléphone, informations sur les animaux, etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations, la facturation et la communication avec le client.

Ces données ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données. Pour exercer ces droits, il peut le faire depuis son espace client ou en faire la demande par email.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation client, et au maximum 5 ans après la dernière prestation, sauf obligation légale contraire.

23. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pension des Moulins se réserve le droit de modifier à tout moment ses prestations et ses tarifs.

Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

VISITE À DOMICILE

1. CONDITIONS DE GARDE POUR LES VISITES À DOMICILE

Lors de la garde à domicile, il est souhaitable que votre animal :

- être traité contre les puces et les tiques,
- être vermifugé,
- être à jour de ses vaccins : Typhus, Coryza, Leucose pour les chats. Un animal ayant voyagé ou ayant été adopté hors de France devra être vacciné contre la Rage,
- avoir un comportement compatible avec la venue d'un tiers dans son environnement (pas d'agressivité extrême)

Le carnet de santé à jour de votre animal devra être laissé sur le lieu de garde ainsi qu'une cage de transport.

Dans le cas où votre animal tombait malade avant le début de la garde, nous devons en être informé afin de voir si son état de santé est compatible avec votre absence.

Si les conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons le droit de refuser la garde. Les sommes déjà versées seront alors conservées.

2. PRÉ-VISITE

La pré-visite est obligatoire pour tout nouveau client, celle-ci permet de faire connaissance avec les propriétaires des animaux et leurs compagnons. Chaque instruction devra être spécifiée lors de ce rendez-vous et au besoin récapitulée dans un mémo à transmettre ce jour-là ou au début de la mission.

La pré-visite est gratuite.

Le double de clés sera remis en main propre lors de cette rencontre. Dans le cas contraire, un déplacement supplémentaire sera facturé si la remise des clés a lieu plus tard. Le client s'engage à vérifier que le double de clés transmis permet d'ouvrir l'ensemble des verrous.

La restitution des clés se fera à la pension au moment du règlement.

3. HORAIRES DES VISITES

Les visites ont lieu aux horaires qui nous conviennent en fonction de nos plannings avec un rythme prédéfini avec le client. Toutefois nous nous appliquons à être le plus régulier possible sur les heures de passage.

4. RETOUR ANTICIPÉ

Si le propriétaire écourte son absence, le client s'engage à nous en informer le plus tôt possible.

5. PROLONGATION

Au cas où la durée de la garde devait être prolongée, le propriétaire s'engage à nous en aviser le plus tôt possible. Cette situation sera possible si nos plannings nous permettent d'assurer celle-ci. Les visites supplémentaires vous seront facturées en supplément.

6. ANNULATION

Le client s'engage à nous en informer le plus tôt possible s'il annule la garde à domicile le plus tôt possible.

7. CONFIDENTIALITE

La pension respecte la confidentialité de l'accès au domicile du propriétaire (seule Mme JOGUET Sophie entre dans le foyer) et respecte la discrétion de toutes informations sur le propriétaire. Aucun objet ne sont touchés sauf si demandé par le propriétaire, il en est de même pour les pièces dont les animaux n'ont pas accès (sauf en cas de situation trouvée « étrange » par la pension)

8. FOURNITURE

Le client s'engage à laisser à disposition l'alimentation, la litière et tout le matériel nécessaire de leur animal en quantité suffisante pour toute la durée de la garde.
Tout achat réalisé par manque d'approvisionnement (nourriture, litières, denrées utiles à la santé de l'animal...) est à la charge du propriétaire et lui sera facturé.

9. MÉDICAMENT ET SOIN

Dans le cas où votre animal doit suivre un traitement ou des soins médicaux, le propriétaire s'engage à mettre à disposition le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée de la garde, avec l'ordonnance vétérinaire associée à celui-ci.

Nous nous réservons le droit de refuser la garde d'un animal dont le traitement serait trop lourd. De plus, nous ne pourrions être tenus pour responsables si votre animal refuse de prendre son traitement. En effet, celui-ci ne pourra se faire uniquement si l'animal accepte de prendre son traitement facilement. Si une nourriture de "camouflage" est nécessaire, vous devrez la fournir en quantité suffisante pour couvrir la durée de la garde.

10. ASSURANCE

Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous dommages éventuels causés par celui-ci.

11. REFUS

Nous nous réservons le droit de refuser la garde d'un animal si, lors de notre pré-visite, l'intégralité des conditions énoncées précédemment ne sont pas remplies.

12. URGENCE

En cas d'inquiétude sur l'état de santé de l'animal lors de la garde, nous nous engageons à prévenir le client et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.

Si, après observation de l'animal, nous le jugeons nécessaire, nous pourrions emmener votre animal chez le vétérinaire.

Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

13. RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS

En cas de décès naturel de l'animal durant la prestation, et sauf faute prouvée du professionnel, aucune indemnisation ne pourra être exigée.

En cas d'urgence vitale nécessitant une intervention immédiate et en l'absence de possibilité de joindre le propriétaire, le vétérinaire pourra prendre toute décision nécessaire dans l'intérêt exclusif de l'animal.

14. RESERVATION

La réservation se fait par téléphone ou par internet.

Le client certifie l'exactitude des informations transmises concernant son animal (état de santé, comportement, antécédents). Toute omission ou fausse déclaration pourra entraîner la résiliation immédiate de la prestation.

15. TARIF

Les prix de la prestation pour la garde à domicile dépendra du kilométrage entre la pension et le domicile de l'animal donc il vous sera donné suite à un premier contact.

Nous nous réservons le droit de modifier les prix à tout moment mais nous nous engageons à appliquer les tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement final de la réservation, sous réserve de disponibilité.

16. PAIEMENT VISITE À DOMICILE

Le règlement se fait en espèces, par chèque ou par virement.

La somme totale est à régler à la fin de la prestation à la pension en échange de la restitution des clés.